

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

du 20 juillet 2012

Convocation du 16 juillet 2012.

Le vingt juillet deux mil douze, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Danielle POIRSON, Maire.

Étaient présents : Alain LEGRAND, 1^{er} Adjoint, Sylvie ALBEROLA, 2^{ème} Adjoint, Lionel DECIMO, Dominique LIZOT, Patricia PIGEON, Ludivine RATAJEZAK, Bernard TALMON, Conseillers municipaux.

Absents excusés : Marlyn GRANDGURY, qui avait donné pouvoir à Danielle POIRSON, Dominique SABATIER qui avait donné pouvoir à Sylvie ALBEROLA, Christine GOURY qui avait donné pouvoir à Lionel DECIMO.

Secrétaire de séance : Alain LEGRAND.

Le procès verbal du Conseil municipal du 25 mai 2012 est adopté à l'unanimité.

Ordre du jour :

Cantine

Finances

Questions diverses

CANTINE

❖ MODIFICATION DES TARIFS DE LA RESTAURATION SCOLAIRE

Danielle POIRSON rappelle que les élèves qui déjeuneront à la cantine de Tigeaux doivent être inscrits avant le 25 août.

Puis elle fait le bilan de l'année scolaire. Le déficit de fonctionnement pour l'année 2011/2012 s'élève à 3815€, soit 0.89€ par repas (les charges de secrétariat et d'investissement n'étant pas comptabilisées).

Elle propose de ne pas augmenter les tarifs pour l'année 2012/2013.

Une longue discussion s'en suit : les Elus rappellent que le service est déficitaire et qu'il est indispensable d'augmenter les tarifs du taux de l'inflation. Néanmoins, compte-tenu de la situation économique générale, ils acceptent de surseoir à l'augmentation pour l'année à venir mais soulignent que la décision doit rester exceptionnelle.

**Délibération: Tarifs de cantine pour l'année 2012/2013*

Vu le bilan de la cantine pour l'année scolaire 2011/2012,

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 8 juillet 2011 relative à la tarification de ce service,

Vu les modifications apportées au règlement intérieur de la cantine,

Et après en avoir délibéré

Le Conseil municipal, par 10 voix pour et deux abstentions (Sylvie ALBEROLA et Dominique Sabatier) :

- **Accepte** de ne pas augmenter les tarifs de la restauration scolaire de Tigeaux pour l'année 2012/2013
- **Rappelle** les tarifs de l'an dernier variant selon le nombre de repas commandés par les familles, qui seront donc applicables encore cette année:

<i>Fréquentation</i>	<i>Repas par semaine</i>	<i>Prix du repas</i>
<i>« Régulière »</i>	<i>4</i>	<i>4.90 €</i>
<i>« À jours fixes »</i>	<i>3</i>	<i>5.10 €</i>
	<i>2</i>	<i>5.30 €</i>
	<i>1</i>	<i>5.50 €</i>
<i>« Occasionnelle »</i>		<i>5.90 €</i>
<i>Cas particuliers</i>	<i>Retard de paiement</i>	<i>5.90 € (pour la totalité du mois)</i>
<i>Extérieurs au S.I.R.P.</i>		<i>5.90 €</i>

Dit qu'une réduction de 5% sera accordée à partir de trois enfants déjeunant à la cantine,

- **Accepte** le règlement intérieur de ce service.

Les crédits sont inscrits à l'article 7467 et les charges sont inscrites au chapitre 11 du budget communal 2012.

Danielle POIRSON remercie Sylvie RANJON et Évelyne LAURENT, Adjoints techniques, pour leur gentillesse et leur disponibilité et Séverine CART qui gère les inscriptions avec beaucoup de patience.

Par ailleurs le Conseil remercie Madame la Directrice Académique des Services Départementaux de l'Education Nationale pour avoir accepté d'**ouvrir une classe** sur le RPI.

FINANCES

❖ REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

**Délibération: Redevance ERDF*

Entendu l'exposé de Monsieur DECIMO concernant l'occupation du domaine public communal par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité,

Vu le calcul du montant de la redevance ERDF pour l'occupation des sols communaux pour l'année 2012,

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés:

- **Accepte** le calcul de la redevance ERDF pour l'occupation des sols communaux d'un montant de 189 € pour l'année 2012
- **Dit** que cette somme est inscrite à l'article 70323 du Budget communal 2012.

QUESTIONS DIVERSES

❖ SIESM

**Délibération: Adhésion des communes de DAMMARIE LES LYS et de PRINGY au SIESM*

Vu la loi n°2006-1537 du 7 décembre 2006 relative au secteur de l'énergie et notamment son article 33,

Vu la délibération n°2012-29 du SIESM portant approbation de l'adhésion des communes de DAMMARIE LES LYS et de PRINGY,

Considérant que le S.I.E.S.M. a été créé pour devenir un syndicat départemental,

Et après en avoir délibéré :

Le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés:

- **Approuve** l'adhésion des communes de DAMMARIE LES LYS et de PRINGY au S.I.E.S.M.

❖ FLEURISSEMENT DU VILLAGE

Patricia PIGEON regrette que le Concours des **Maisons Fleuries** organisé par les Amis de Saint-Fiacre ne puisse pas avoir lieu cette année en raison du manque d'enthousiasme de la population Tigéenne.

❖ ANIMATION DU VILLAGE

Danielle POIRSON rappelle que les coupons-réponses pour le **choix des cadeaux de Noël** doivent être retournés **avant le 31 juillet**. Le Père Noël a prévu de rendre visite aux Tigéens le 15 décembre.

Patricia PIGEON informe le Conseil que les autorisations nécessaires à l'ouverture de la nouvelle salle municipale n'ayant pas été données suffisamment tôt, la fête du **14 juillet** a été annulée.

Le Conseil regrette qu'aucun adolescent n'ait souhaité bénéficier de la présence d'un animateur pendant le mois de juillet au titre des « **Activités d'été** » organisées gratuitement par la CCPC à TIGEAUX.

❖ DECHETS VERTS

Danielle POIRSON rappelle le **planning** de la distribution des sacs à déchets verts.

- Vendredi 31 août - 18h30 à 19h30
- Vendredi 26 octobre - 18h30 à 19h30
- Samedi 29 septembre - 11h à midi
- Samedi 24 novembre - 11h à midi

❖ ETAT CIVIL

Le Conseil souhaite la bienvenue à la petite Noéline GOUT DELAMAIDE née le 11 juillet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 20h30.